



Soutenir l'action de l'AFDET par le versement de son Solde de taxe d'Apprentissage.

Pourquoi ?

- ✓ **Elle promeut** les métiers en tension et les métiers d'avenir.
- ✓ **Elle œuvre** à la promotion de parcours de formation adaptés aux jeunes et à leurs besoins.
- ✓ **Elle valorise** les formations professionnelles et technologiques pour former les professionnels de demain.
- ✓ **Elle considère** à égalité toutes les voies de formation, scolaire et apprentissage, en établissement public ou privé.
- ✓ **Elle accompagne** les jeunes dans la découverte du monde professionnel pour éclairer leurs choix d'orientation.
- ✓ **Elle contribue** à l'intégration des jeunes dans l'entreprise.

L'AFDET c'est

- ✓ **30 000** élèves accompagnés dont 15 000 en lycées professionnels et en apprentissage
- ✓ **700** entreprises partenaires impliquées dans son action
- ✓ **1 000** professeurs et formateurs engagés dans des projets communs
- ✓ **300** manifestations (visites d'entreprises, référents métiers, salons, conférences, colloques, etc.)
- ✓ Des outils numériques de valorisation des formations technologiques et professionnelles (www.mareussitepro.org , films, etc.)
- ✓ Une couverture nationale avec un réseau de sections territoriales au plus près des acteurs de terrain.
- ✓ Un lien de dialogue et d'échange reconnu entre le monde de la formation et le monde économique
- ✓ Une revue « Avenirs professionnels »
- ✓ Un site Internet www.afdet.org
- ✓ Un compte Twitter @afdet1





Association française pour le développement de l'enseignement technique
Reconnue d'utilité publique - O.N.G. auprès des Nations Unies



Pour soutenir les actions de l'AFDET au-delà du versement de taxe d'apprentissage

Rejoignez nos partenaires [en adhérant à l'ADFET](#)

L'adhésion se fait en ligne est possible :

- ✓ •vous êtes une personne physique, [cliquez ici](#)
- ✓ •vous représentez une personne morale, [cliquez ici](#)

Pour tout complément d'information, n'hésitez pas à joindre :

information@afdet.org – 01 42 74 00 64

L'AFDET, reconnue d'utilité publique, est une association figurant sur une liste établie par Arrêté des ministres chargés de l'éducation nationale et de la formation professionnelle, agissant au plan national pour la promotion et la formation professionnelle initiale et des métiers. Cette liste est établie pour trois ans. (Article L6241-5 loi du 5 septembre 2018 et arrêté du 29 décembre 2019)